



MUNICIPALITÉ DE  
**Saint-Pierre-  
les-Becquets**

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

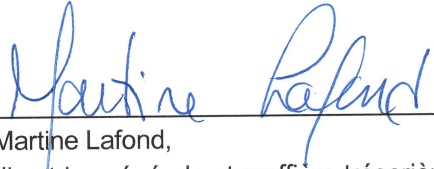
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité

**QUE :** le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets, à sa séance extraordinaire du 24 janvier 2022, a donné l'avis de motion suivant qu'il présentera à une séance subséquente le règlement :

### **Règlement d'emprunt numéro 2021-252 pour des travaux d'assainissement des eaux usées et d'autres travaux connexes dans le secteur urbain**

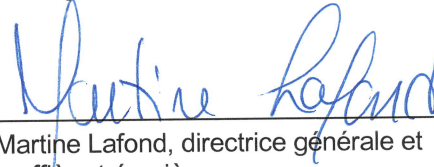
Il est, par la présente, donné **AVIS DE MOTION**, par monsieur Yvon Potvin, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-252 décrétant un emprunt qui servira pour des travaux d'assainissement des eaux usées et d'autres travaux connexes dans le secteur urbain comportant une dépense de 28 566 868 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant remboursable en 20 ans.

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 24 janvier 2022

  
Martine Lafond,  
directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le vingt quatrième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24 janvier 2022.

  
Martine Lafond, directrice générale et  
greffière-trésorière